



Comité économique et social européen

Discours de

Monsieur Roger BRIESCH

Président du Comité économique et social européen

Séance inaugurale du Conseil économique et social hongrois

24 Août 2004

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être présent aujourd'hui parmi vous en ma qualité de Président du Comité économique et social européen, pour participer à un événement aussi important et marquant que constitue l'inauguration du Conseil économique et social de Hongrie.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre Kiss, de vous adresser tous mes remerciements pour votre invitation à laquelle je suis très sensible.

Je voudrais tout d'abord saluer l'engagement, les efforts entrepris et accomplis en Hongrie afin de moderniser le dialogue social et développer de nouvelles enceintes de dialogue et de consultation entre les pouvoirs publics et la société civile organisée de votre pays.

Permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement pour votre décision de créer ce Conseil économique et social de Hongrie qui marque un engagement fort en direction de la SCO.

Je peux d'ores et déjà vous assurer du profond soutien du Comité économique et social européen, dans l'ensemble des démarches qui accompagnent la mise en place du Conseil.

Dans cet esprit, votre intention d'inclure quelques membres hongrois du CESE parmi les membres du Conseil économique et social hongrois créera des synergies de travail et permettra d'aborder conjointement les grands enjeux économiques et sociaux.

Je citerai comme exemple trois défis auxquels nous sommes confrontés, tant au niveau européen qu'au niveau national :

- la cohésion économique et sociale qui devrait se baser sur les principes de solidarité et justice sociale et conduire à un équilibre entre la mise en œuvre de la modernisation de l'économie et les principes du modèle social ; c'est dans ce contexte que je place le jugement de la société civile sur la stratégie de Lisbonne.

- l'inclusion de tous les citoyens. Il ne s'agit pas uniquement de l'inclusion sociale, donc notamment la lutte contre le chômage et l'atteinte d'un niveau de vie décent pour les citoyens. Il s'agit bien d'assurer une pleine participation des citoyens à la vie de la société et l'épanouissement de la démocratie participative.
- Le développement durable, l'objectif étant de concilier et réconcilier en permanence le développement économique avec les exigences d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité, soucieux des générations à venir.

Dans ce cadre, la société civile organisée joue un rôle primordial dans la définition d'objectifs communs et des politiques adéquates, ainsi que de leur mise en œuvre sur le terrain.

En bref, il ne peut y avoir de bonne gouvernance sans une réelle et forte légitimité démocratique.

Ceci concerne non seulement les pouvoirs politiques, élus démocratiquement, qui sont les décideurs mais aussi la participation active de tous les acteurs représentatifs de la société civile organisée à la vie démocratique.

Dans ce sens, il convient de préciser le rôle des organes consultatifs de la société civile organisée, les Conseils économiques et sociaux et – au niveau européen – le Comité économique et social européen.

Permettez-moi de vous exposer brièvement le rôle du Comité économique et social européen, en sachant que vous êtes déjà bien informé à son sujet.

Le Comité économique et social européen est un organe consultatif de l'Union européenne, dont la création remonte au traité de Rome en 1957.

Pour en donner une définition simple, je dirais qu'il est un lieu privilégié de représentation, d'information et d'expression des organisations représentatives de la société civile des vingt-cinq États membres en direction des institutions européennes.

L'actuel traité de l'Union européenne, après l'entrée en vigueur du traité de Nice, le définit comme le lieu de représentation "des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée".

La future Constitution prévoit que – et je cite : *"Le Comité économique et social européen est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socioéconomique, civique, professionnel et culturel"*.

Cette représentativité effective constitue l'atout principal du Comité afin de répondre efficacement aux obligations du Traité sur l'Union européenne qui contient un ensemble de formes de participation du CESE au processus d'élaboration des politiques européennes.

Actuellement le Comité s'exprime sur pratiquement toutes les politiques économiques et sociales de l'Union par le biais de près de 170 avis par an.

Ces consultations s'opèrent sur demande des institutions européennes : la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen.

Le Comité dispose également du droit d'élaborer des avis de sa propre initiative.

Ces avis d'initiative ont le mérite de sensibiliser les institutions européennes ou les autorités nationales sur des sujets qui ont, jusque-là, peu ou pas retenu leur attention.

Ces dernières années, sur base d'un protocole de coopération avec la Commission européenne, le Comité a également élaboré des avis dits « exploratoires », en amont du processus de formation des politiques et des décisions communautaires.

Pour ce faire, nous sommes en dialogue permanent avec les acteurs de la société, par l'organisation d'auditions et de conférences.

Nous facilitons le dialogue entre les autorités publiques et les forces vives de la société européenne et favorisons ainsi la démocratie participative des citoyens.

La politique internationale constitue une autre part importante de nos activités.

C'est ainsi que dans le cadre de nos compétences et responsabilités, nous intervenons sur le terrain pour à la fois veiller à l'implication des représentants de la SCO des pays ou continents concernés et à la bonne application des accords intervenus entre l'Union et ses partenaires.

Nous sommes d'ailleurs régulièrement sollicités par la Commission pour préparer les rencontres aux différents niveaux y compris celles des chefs d'États et de gouvernement.

Que ce soit les ACP ; la politique Euro-méditerranéenne ; Amérique latine Caraïbes ; Mercosur ; Chine ; Inde ; Transatlantique ; Europe Orientale ou en Bilatéral avec les CES d'un certain nombres de pays, tel le Brésil par exemple.

Dans ce contexte, le CESE a été particulièrement actif dans la préparation de l'élargissement, comme par exemple au travers des Comités mixtes entre les membres du Comité et les représentants de la société hongroise.

Ce travail se poursuivra par l'apport et l'activité des membres hongrois du CESE et j'en suis convaincu par la bonne coopération entre le CESE et le Conseil économique et social hongrois.

Une telle coopération constitue un élément indispensable du succès.

Je vous invite, chers membres du Conseil économique et social de Hongrie, à intégrer la dimension européenne dans votre travail, vos missions et je vous assure de tout notre soutien.

Le Conseil économique et social de Hongrie commence son histoire. Il va favoriser et développer le dialogue social et civil - le dialogue entre les organisations de la société et le dialogue avec les autorités politiques.

Votre Conseil économique et social a, je le sais, été instauré avec l'assentiment des partenaires sociaux.

Il ne se limitera pas à ces deux piliers importants de la société civile.

Il sera un organe de représentation de l'ensemble des intérêts au sein de la société et de l'économie hongroise, les partenaires sociaux inclus.

Le dialogue social a trouvé à juste titre sa place spécifique dans le Traité de l'Union européenne et la Constitution.

Il est de la compétence des partenaires sociaux et vise à aboutir à construire l'accord sur les conditions de vie et de travail des travailleurs, la démocratie économique, les conditions de travail.

Ce dialogue social qui a pour objectif de conclure des accords au niveau européen n'est pas de la compétence du Comité économique et social européen, par contre le CESE aborde dans ces travaux l'ensemble des problématiques liées aux politiques économiques, sociale et sociétales.

Si le dialogue social est clairement défini, celui du dialogue civil se doit d'être clarifié.

Par dialogue civil, nous entendons deux choses:

- La première, est le dialogue institutionnalisé et structuré entre la société civile organisée au niveau européen et les organes politiques de l'Union européenne, à savoir la Commission, le Parlement et le Conseil. C'est l'essentiel de la fonction consultative du CESE.
- La deuxième, est le dialogue informel mais régulier entre les organisations de la société civile, particulièrement concernées par les politiques européennes, la recherche d'un consensus, l'information et la participation des citoyens. C'est l'essentiel de la fonction du CESE par rapport à la stimulation de la démocratie participative.

Le dialogue social et le dialogue civil sont différents, mais ils sont complémentaires.

Aujourd'hui, le Comité, tout en se concentrant sur son rôle institutionnel, travaille à l'amélioration de ses liens avec les organisations et réseaux européens de la société civile, et au suivi des initiatives décidées en commun.

La coopération entre le Comité économique et social européen et les Conseils économiques et sociaux nationaux qui existent sous forme institutionnalisée dans 19 des 25 États membres fait partie intégrale de la constitution de ce réseau.

Sur ma proposition, les Présidents des CES nationaux se sont mis d'accord pour intégrer les travaux sur la stratégie de Lisbonne dans leurs programmes 2004, avec comme objectif de faire connaître la position des CES et du Comité économique et social européen dans une déclaration adressée au Sommet de printemps de l'Union qui se tiendra sous la présidence luxembourgeoise.

Cette démarche s'intègre dans les travaux du Comité engagés suite à la demande qui lui a été faite par la Commission et le Sommet de printemps de Dublin de procéder à une évaluation de la stratégie de Lisbonne.

C'est ainsi qu'une réflexion commune s'est engagée sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Lors de leurs réunions précédentes, auxquelles des représentants hongrois ont déjà participé, tous les CES se sont engagés à coopérer sur ce thème, convaincus qu'une société de la connaissance compétitive et basée sur le modèle social européen sans l'implication de la société civile à tous les niveaux de décision n'est pas concevable. Voici donc pourquoi nous avons besoin de votre contribution à ce projet.

J'ai le plaisir d'inviter dès aujourd'hui votre Conseil à la prochaine Rencontre annuelle des Présidents et Secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux et du Comité économique et social européen qui se réunira les 25 et 26 novembre prochain à Luxembourg et dont l'ordre du jour porte en particulier sur la stratégie de Lisbonne.

Je vous invite également à assister

- à l'audition que le Comité économique et social européen organise sur ce même thème les 9 et 10 septembre prochain,
- à la conférence sur la contribution de la société civile organisée aux travaux de l'Organisation Mondiale du Commerce les 27 et 28 septembre à Bruxelles à laquelle participeront plus particulièrement les CES des différentes parties du monde.

Monsieur le Président, chers collègues,

J'espère avoir pu vous donner avec cet aperçu quelques pistes de réflexions qui vous guideront tout au long des tâches difficiles, mais je n'en doute pas passionnantes, qui vous attendent au sein du Conseil économique et social de Hongrie.

Ouvrons ensemble à la nouvelle Europe élargie et à la construction d'une démocratie participative dynamique en faveur de l'intérêt des citoyens.
